



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le dimanche 28 novembre 2021

à Madame la Directrice Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Nouvelles mesures sanitaires à partir du 29 novembre

Madame la Directrice Académique,

Suite aux annonces faites par le Ministre de l'Éducation Nationale et à l'actualisation de la FAQ, plusieurs questions restent sans réponse et vont amener une mise en œuvre complexe source de difficultés sur le terrain à partir de ce lundi 29 novembre.

La décision de ne plus fermer les classes au premier cas de covid positif risque de contribuer à accroître l'épidémie. En effet, un élève cas contact testé négativement le lendemain de la découverte du premier cas positif dans une classe peut s'avérer positif jusqu'à deux jours plus tard et contaminer entre-temps les autres élèves.

De plus, ces nouvelles dispositions vont une nouvelle fois reposer sur les directrices et directeurs qui devront mettre en application des mesures extrêmement chronophages qui ne sont pas de leur ressort et sans disposer de directives précises. Cela va sans aucun doute à nouveau créer des tensions avec certains parents d'élèves, tensions que les équipes devront gérer seules.

Il est donc urgent de signifier de manière claire et précise aux directrices et directeurs les réponses aux questions suivantes :

- Que faire lorsqu'un élève se présente seul à l'école sans résultat de test ?
- Que faire si un parent refuse de faire passer le test et refuse aussi la déscolarisation temporaire ?
- Le périscolaire qui accueille les élèves avant l'ouverture de l'école doit-il demander le test ?
- Que se passe-t-il si un élève qui avait initialement présenté un résultat de test négatif est finalement positif après 2 ou 3 jours ? Toute la classe doit-elle à nouveau se faire tester ?
- Possiblement, certains élèves d'une classe peuvent se trouver confinés chez eux alors que les autres continuent à fréquenter l'école. Quelle solution pour la continuité pédagogique dès lors qu'il est hors de question que les enseignant-es assurent à la fois distanciel et présentiel ?
- Les consignes de brassage des élèves d'une classe dans cette situation sont-elles particulières ?

- A nouveau, les directrices, les directeurs, leurs adjoints-es seront destinataires d'informations médicales concernant leurs élèves : cela ne peut faire partie de leurs prérogatives.

Nous vous alertons sur l'extrême charge de travail mais aussi la pression, les responsabilités endossées par les directrices et directeurs et les risques psychosociaux que ces situations vont à nouveau générer pour eux et elles.

Ces nouvelles mesures vont en outre à nouveau impacter la scolarisation des enfants des familles les plus défavorisées et précaires (dans le rural comme dans l'urbain) car ce sont elles qui sont le plus éloignées des structures de santé réduites à peau de chagrin dans notre département. L'Education Nationale doit être en mesure de proposer à grande échelle des tests salivaires dans toutes les écoles concernées.

L'ensemble des éléments mentionnés dans ce courrier appellent des réponses rapides car les enseignant-es sont en première ligne et seront confrontés dès lundi aux questions et réactions des familles.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,
Antoine Cantais

Stéphanie Massol

